

NOMMONS :

*Près le 1<sup>er</sup> conseil de guerre :*

- MM. SUE, sous-commissaire de la marine, commissaire impérial près le 1<sup>er</sup> conseil de guerre permanent, en remplacement de M. le capitaine Esnol ;  
PASTEUR, capitaine d'infanterie de marine, rapporteur, en remplacement de M. Sue, nommé commissaire impérial ;  
MÉRY, lieutenant d'artillerie de la marine et des colonies, juge, en remplacement de M. Brinster ;  
DÉMOULIN, sergent-major d'infanterie de la marine, greffier, en remplacement du sergent-major Baur.

*Près le 2<sup>e</sup> conseil de guerre :*

- MM. DE LESPINAY, sous-lieutenant d'infanterie de la marine, juge, en remplacement de M. le sous-lieutenant Bonnemer ;  
DÉGLIN, adjudant sous-officier d'artillerie de la marine et des colonies, juge, en remplacement de l'adjudant Boussion, décédé ;  
GUERRIN, maréchal des logis chef d'artillerie de la marine et des colonies, greffier, en remplacement du maréchal des logis Laurent.

Les présentes nominations seront insérées au *Messenger* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 1<sup>er</sup> décembre 1864.

Signé : C<sup>te</sup> DE LA RONCIÈRE.

N<sup>o</sup> 359. — *LETTRE* de l'Ordonnateur, du 10 décembre 1864, soumettant à l'approbation de M. le Commandant Commissaire Impérial le tarif du débit des bois sciés mécaniquement à la direction d'artillerie de Papeete.

Papeete, le 10 décembre 1864.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE IMPÉRIAL, j'ai l'honneur de vous soumettre un tarif préparé par M. le Directeur d'artillerie pour couvrir le budget de ce service des frais du débit des bois travaillés par la scierie mécanique de la direction.

L'industrie privée comme les services publics s'adressent souvent à l'artillerie pour faire débiter des pièces de bois, et, d'un autre côté, il y a intérêt à diminuer les frais de la scierie en appliquant son usage à d'autres travaux que ceux auxquels elle est destinée spécialement, mais qui ne peuvent pas l'employer constamment.

BULL. OFF. N<sup>o</sup> 20. — ANNÉE 1864.